

## Stage « militant-e-s de Seine- Saint-Denis »

2014-2015 a été une année de lutte dans le 93 : éducation prioritaire, moyens du premier et du second degré, plan d'urgence pour le département, réforme du collège...

SUD a été présent sur toutes ces luttes et a mis ses moyens à leur service : pour déclarer les manifestations, appuyer les demandes des établissements et écoles, tirer les tracts, répondre aux besoins divers des militant-e-s, des AG de ville, des AG « 93 », voire même des AG « région parisienne ».

Pourtant, avec les mauvais résultats nationaux aux élections professionnelles de décembre dernier nous perdons une partie de nos décharges syndicales. Il sera donc plus difficile d'ouvrir la permanence et d'y assurer une présence militante journalière.

### Pour tout cela, le syndicat a besoin de monde !

Soyons nombreux-ses au stage « militant-e-s du 93 » pour

se former pour militer sur son lieu de travail (répondre aux questions des collègues, animer les heures d'information syndicale et les réunions syndicales...)

se rencontrer entre militant-e-s du 93, rencontrer les camarades qui seront à la permanence

organiser le réseau militant dans les villes et le département

mieux connaître le fonctionnement du syndicat et de la fédération, pour une action plus efficace sur le terrain

se former à l'histoire du syndicalisme et des syndicats en France

**Lundi 5 octobre**  
de 9h à 17h

**Bourse du Travail**  
**de Saint-Denis**

**9/11 rue Genin**  
**93200 Saint-Denis**  
**métro/tram Porte de Paris**  
**(salle griffuelhes)**

Demande de stage à déposer avant le 05/09/15 :

A.....Le.....

(pour le premier degré) - M. le DASEN  
s/c de l'IE

(pour le seconde degré) - Mme la Rectrice  
s/c du chef d'établissement

(pour les agent-e-s) - M. le Président du Conseil  
Général/Régional  
s/c du chef d'établissement

Mme/M. .... (Prénom, NOM, fonction, affectation)  
demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 5 octobre 2015 à Saint-Denis, sous l'égide du CEFI Solidaires, 144, Bd de la Villette, 75019 Paris.